

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de

membres élus au Bureau : Membres

Membres

Absent(s)

Absent(s): 3

Pouvoir(s):

3

Date de convocation: 7 juin 2016

en fonction: 47 présents: 37 excusé(s): 7

Vote(s) pour : Vote(s) contre : Abstention(s):

39 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU BUREAU**

Séance du Lundi 13 juin 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-06-13-BD-2:

Modifications des tarifs et du nombre de programmes de spectacles de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole mis en vente pour la saison 2016/2017.

Rapporteur: Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

VU la délibération du Bureau en date du 2 juillet 2012 réservant à Metz Métropole, à partir de la saison 2012-2013, la confection et la vente des programmes à l'occasion des spectacles « tous publics » de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, et en fixant le prix de vente unitaire à 4,00 €,

VU la demande formulée par le Trésorier Payeur Municipal qu'un nombre prédéterminé d'exemplaires du programme soit fixé pour chacun des différents spectacles, en distinguant les exemplaires payants des exemplaires gratuits réservés pour être remis aux artistes (premiers rôles, chef d'orchestre, équipe de maîtrise d'œuvre), aux journalistes et critiques, aux personnalités invitées et pour archivage,

CONSIDERANT que le prix de vente unitaire fixé en 2012 à 4 € TTC paraît élevé compte tenu des économies réalisées sur les dépenses de conception et de réalisation depuis que ces opérations sont effectuées directement par les services de Metz Métropole,

DECIDE:

- de fixer ces quantités pour la saison 2016-2017 selon le tableau joint à la présente
- de modifier le prix de vente unitaire actuel des programmes et de le fixer, à compter de la prochaine saison, à 2,50 € HT (auquel est appliqué la TVA au taux de droit commun).

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer à cette fin tout document contractuel éventuel.

Pour extrait conforme Metz, le 14 juin 2016 Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services

Héléne KISSEL

OPERA-THEATRE DE METZ METROPOLE

EDITION DE PROGRAMMES SAISON 2016-2017 REPARTITION/SPECTACLE

TITRE	DATES DE	TOTAL	dont	dont
	REPRESENTATION	EXEMPLAIRES	payants	gratuits
IL TRITTICO	2, 4 et 6/10/2016	200	350	150
LE PRINCE DE BOIS/LE CHÂTEAU DE BARBE BLEUE	20, 22 et 24/10/2016		350	150
TANGO	15, 16 et 18/10/2016	177	350	150
LA BELLE AU BOIS DORMANT	22, 23, 26, 27 et 31/12/2016, 1/1/ 2017	800	650	150
WERTHER	3, 5 et 7/2/2017		350	150
LE TELEPHONE/AMELIA VA AU BAL	5, 7 et 9/3/2017		350	150
CARMEN/MOZART A DEUX	28, 29 et 30/3/2017		350	150
LES CONTES D'HOFFMANN	16, 18 et20/6/2017	200	350	150



METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK † 11 Ind Solidurité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropote.fr

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus -PREFECTURE DE LA MOSELLE -9 place de la Préfecture -- BP 71014 -57034 METZ CEDEX 1 --

Désignation des plèces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 13 juin 2016.		Contrôle de légalité
Point 1 – Programme d'investissement du Centre		
Pompidou-Metz pour l'année 2016. Affectation d'AP.	1	
Annexe : Programme d'investissement 2016.	1	
Point 2 - Modification des tarifs et du nombre de		
rogrammes de spectacles de l'Opéra-Théâtre mis en		
rente pour la saison 2016/2017.	1	
Annexe : Tableau récapitulatif.	1	
Point 3 - Autorisation de signature des marchés de		1
errassement et de location de base vie dans le cadre	- 4	
le diagnostics et de fouilles archéologiques.	1	1
Point 4 – Autorisation de signature des marchés		
d'entretien et d'aménagement de voirle des espaces	4	U R R H H H H HORSE PARAGETA
publics communautaires. Point 5 – Tarifs dans les transports en commun et pour	- 31	AL BLACK BLACK BRACK OF A BELLEVA
es modes doux à compter du 01/07/2016.	1	N AN EE AL AL EE ANDERE HAR AR AR NA
Annexe : Grille tarifaire Réseau Le Met.	1	U 21 01 21 11 21 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11
Annexe : Grille tarifaire Modes doux.	1	HER ALEXANDER HORSE GENERAL
Point 6 - Affectation partielle de l'AP "Optimisation des		IN ALTON OF AN AN AND AND
lignes structurantes" dans le cadre du Transport Urbain.	1	Dectz-AR
Point 7 - Pôle Gestion des Déchets : affectation		1
complémentaire de l'AP Projet de conteneurisation.	1	1
Point 8 - ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de		
MM en vue de la cession d'une assiette foncière portant	46	
sur la parcelle 6a.	1	PEFF
Annexe : Plan de situation.	1	Crups
Point 9 - ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - Cession		DC DEL
d'un terrain adjacent au répéteur de SNCF Réseau -	1 /	16 JUIN 2016
Demande d'agrément.	1 4	CO. WIN 20
Annexe ; Plan de situation. Point 10 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre –	1	TOTAL ARBON SUIS
Cession d'un terrain destiné à l'extension d'un bâtiment		A A COM
URM – Demande d'agrément.	1	ONTROLEGIES 2016
Annexe : Plan de situation.	1	SAME SOLD SOLD SOLD SOLD SOLD SOLD SOLD SOLD
Nombre total des actes transmis :		34,
10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 14 juin 2016

Pour le Président Le Directeur Général des Sérvices

Hélène KISSEL